

Francis Terrier
20 rue des Oliviers
04000 Digne-les-Bains

Digne-les-Bains, le 9 mars 2025



Madame la Commissaire enquêtrice,

L'annonce récente du projet, abouti (permis de construire déjà autorisé et affiché ...), d'installation d'un crématorium sur l'actuel stade Robert Gage m'a surpris et choqué.

Surpris car lorsque, à la suite d'une réunion publique au Moulin avant la toute dernière échéance électorale municipale, j'avais demandé par écrit à quoi servait le Stade Robert Gage, et s'il était prévu de valoriser cet espace, il m'a été répondu qu'il s'y déroulait des animations. Pour utiliser très régulièrement l'étroit passage qui le longe je sais que ces animations ne sont pas rares mais plutôt extrêmement rarissimes. Toujours est-il qu'aucun projet ou réflexion n'était évoqué dans le courrier reçu.

Choqué, pour toutes les raisons invoquées dans les témoignages des participants à cet avis d'enquête publique. Mais aussi par le manque d'information, d'écoute et de participation à ce projet (tout le monde ne lit pas La Provence, je ne me souviens pas que ce projet ait figuré dans la revue municipale, je me suis inscrit à de nombreuses reprises à la newsletters de la Mairie, sans résultat).

Choqué, car au cours des douze dernières années j'ai dû faire appel quatre fois aux services d'un crématorium : oui c'est un service nécessaire, oui la situation de l'établissement de Manosque est appréciable car à l'écart de la ville, dans un milieu plutôt serein. Non il n'est pas agréable du tout de rejoindre ce type d'établissement dans le trafic d'une ville, en traversant une zone commerciale, comme à Gap.

Choqué car le projet a si peu tenu compte de l'environnement qu'il n'y a pas un mot sur, par exemple, la mise en valeur et le développement du sentier qui longe le stade, les difficultés à circuler sur la rue St Véran (réduite à une voie à hauteur de l'Ecole des Beaux-Arts).

Choqué parce qu'un candidat à l'installation sur Digne devra certainement s'éloigner du centre-ville pour se loger alors que l'espace du stade, quasiment inutile depuis des années, permettrait d'y faire vivre de nombreuses familles dans des conditions idéales : proximité du centre-ville, du quartier en développement du Tivoli, des gares, des écoles, du collège, de l'Ecole des Beaux-Arts, d'un environnement naturel, avec une bonne exposition, etc... De quoi faire un beau quartier « Robert Gage ».

Les arguments avancés pour le choix de cet emplacement sont la proximité du cimetière ainsi que le manque de foncier.

Pour le premier point, il y a très peu de corrélation entre la présence d'un crématorium et la proximité d'un cimetière : les défunts seront assez rarement dignois et leurs cendres seront le plus souvent dispersées, ne serait-ce que dans un Jardin du Souvenir (dans les quatre cas personnels cités plus haut, aucun n'a été concerné par un cimetière).

Quant au deuxième point, le manque de foncier, puisque le projet explique que l'établissement sera pimpant et ses rejets inférieurs aux normes autorisées, pourquoi ne pas l'installer vers le golf ... ou à côté du casino ?

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, mes respectueuses salutations.



Francis Terrier